

## Les bonnes et mauvaises nouvelles de la rentrée...

*Comme souvent, on apprend en septembre que des choses ont changé, comme par hasard, en juillet et en août. Certaines sont bonnes... mais pas toutes, loin de là !*

### **Permanences et Centre d'Appel dans les services**

Concernant la décision unilatérale de la direction d'Eurotitres de mettre en place des permanences ainsi qu'un numéro de centre d'appel dans certains services de production, il s'avère que ces contraintes modifient très clairement vos conditions de travail. C'est pourquoi nous avons sollicité avec le CSE de BPCE, la direction de BPCE SA en demandant de nous présenter les raisons qui ont conduit notre direction à prendre cette décision.

### **Nouvel emploi type dans votre métier**

Vous avez été surpris de voir une modification de votre emploi type sur LinkRH, modification qui ne correspond plus à ce qui vous avait été vendu en intégrant votre service ! Sans aucun entretien comme cela aurait dû être prévu et effectué en amont et mais plutôt en catimini !

**Nous sommes à votre écoute pour intervenir.**

### **Prime de compensation d'intéressement pour les collaborateurs transférés**

Le versement de la prime de compensation (pour chaque collaborateur transféré) est intervenu sur la paye de septembre. Vous retrouverez le calcul ci-dessous la méthode de calcul.

1) Comparaison des 2 montants théoriques :

A = le **montant théorique** individuel d'intéressement au titre de l'accord de **NATIXIS SA** et de participation au titre de l'accord de **NATIXIS Intégrée** qui **aurait été attribué** au collaborateur transféré en prenant en compte une présence complète dans l'année et sa rémunération annuelle au sens des accords Natixis.

B = le **montant théorique** individuel d'intéressement au titre de l'accord de **BPCE SA** en prenant en compte une présence complète dans l'année et la rémunération annuelle au sens des accords BPCE.

2) Dans le cas où  $A > B$ , montant à verser pour une année complète d'activité à temps plein, sous condition de présence au moment du versement, avec compensation des charges salariales, de :  $1,25 \times (A - B)$

### **Projets de transfert d'activité et de regroupement des entités informatiques**

**Projet Pléiade** : Remontée de l'Assurance et des Paiements au sein de la Communauté BPCE. Ce projet prévoit aussile départ de 800 à 1000 salariés de certaines fonctions supports de Natixis SA vers BPCE SA. A ce jour, leur périmètre ne nous a pas encore été communiqué. La négociation relative à leur transfert et à la préservation de leurs acquis sociaux doit démarrer mi-septembre.

**Projet Hermès** : Création de BPCE « Solutions Informatique » pour regrouper toutes les activités informatiques du retail actuellement logées essentiellement au sein de i-BP, IT-CE, de la DSI du pôle SEF et de la DSI Natixis. Près de 2600 salariés rejoindraient cette entité. Là aussi, une négociation sera ouverte pour préserver leurs droits et acquis sociaux.

### **Réponse de la direction aux questions de la Commission de proximité**

- **Epargne salariale** issu de Natixis : Comment va être gérée la sortie des fonds MAUVES ?

Réponse : Les fonds MAUVE détiennent à présent uniquement des actifs monétaires. Comme exigé par la réglementation, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International organisent actuellement la mutation et la fusion de ces fonds vers le fonds monétaire « Impact ISR Monétaire », processus en cours de validation par l'AMF. Les modalités de la campagne de transfert sont en cours d'élaboration. Celle-ci interviendra une fois la mutation et la fusion des fonds Mauve intervenues.

- Information **Retraite supplémentaire** / Information **CGP**

Réponse : Pour de plus amples renseignements, en particulier sur les versements complémentaires, les salariés sont invités à consulter le site de la CGP Ensemble Protection Sociale ou à s'adresser directement à la CGP. CAISSE GENERALE DE PREVOYANCE Tél. : 01 44 76 12 00

[retraite.cgp@eps.caisse-epargne.fr](mailto:retraite.cgp@eps.caisse-epargne.fr)